



Concept MG et SLD en tout temps

Comment combler en même temps tous les besoins de MG et de SLD d'un client ?

Il est possible de lui proposer **L'AdapSanté** et **L'AdapSanté Hybride**, et ce, en séparant **en deux parties égales** le montant de la couverture qui correspond à ses besoins.

En utilisant le **rabais multicontrats**, la prime annuelle totale de ces deux produits combinés sera à peu près équivalente à celle de L'AdapSanté Hybride couvrant les mêmes besoins, mais les avantages seront beaucoup plus intéressants.

L'AdapSanté

Un produit unique capable de s'adapter au gré des besoins pour alléger le stress financier advenant le diagnostic d'une maladie grave.



L'AdapSanté Hybride

Une protection immédiate et simultanée toute la vie durant contre les maladies graves et les soins de longue durée suivant la première des éventualités.

Exemple

Pour un homme non-fumeur de 35 ans, la prime annuelle de L'AdapSanté Hybride payable sur 20 ans avec un chapitre A et un chapitre B de **100 000 \$** s'élèverait à **2 200 \$**.

Séparons plutôt **en deux parties égales** le montant d'assurance susmentionné entre L'AdapSanté et L'AdapSanté Hybride et voyons les avantages du concept.

Pour ce même assuré, la prime annuelle de L'AdapSanté payable sur 20 ans avec un chapitre A et un chapitre B de **50 000 \$** s'élèverait à **1 043 \$**, et ce, en utilisant le rabais multicontrats. Quant à la prime annuelle de L'AdapSanté Hybride payable sur 20 ans avec un chapitre A et un chapitre B de **50 000 \$**, celle-ci serait égale à **1 231 \$**, et ce, en utilisant le **rabais multicontrats**.

Ainsi, dans cet exemple, l'assuré ne paierait que quelques dollars de plus par année pour les deux produits combinés.

L'AdapSanté

Chapitres A et B de 50 000 \$

SCÉNARIO A

La première des éventualités serait une maladie grave.

Ce produit paierait un montant unique de 50 000 \$.

Le contrat prendrait fin, mais l'assuré aurait toujours la possibilité de recevoir une prestation mensuelle de 500 \$ (1 % du capital versé) grâce à l'invalidité prolongée.*

SCÉNARIO B

La première des éventualités serait des soins de longue durée permanents

Ce produit paierait un montant unique de 50 000 \$ (perte d'autonomie).

Cela ferait office de "versement forfaitaire" en cas de décès prématuré de l'assuré.

Le contrat prendrait fin.

SCÉNARIO C

La première des éventualités serait des soins de longue durée non permanents

Ce produit demeurerait en vigueur et paierait un montant unique de 50 000 \$ lors d'une maladie grave future.

L'AdapSanté Hybride

Chapitres A et B de 50 000 \$ (maladies graves)
SLD permanents de 2 500 \$ par mois à vie
SLD non permanents de 2 500 \$ par mois

Ce produit paierait un montant unique de 50 000 \$.

Les soins de longue durée permanents ou non permanents prendraient fin, mais l'assuré aurait toujours la possibilité de recevoir une prestation mensuelle de 500 \$ (1 % du capital versé) grâce à l'invalidité prolongée.*

Ce produit paierait une rente mensuelle à vie de 2 500 \$ (5 % du chapitre B choisi à l'émission).

La protection contre les maladies graves de 50 000 \$ prendrait fin.

Ce produit verserait une prestation mensuelle de 2 500 \$ tant et aussi longtemps que la perte d'autonomie subsisterait. Il n'y aurait aucune limite quant au nombre de versements, au montant total versé ou au nombre d'épisodes.

La protection contre les maladies graves de 50 000 \$ diminuerait de 2 500 \$ par mois après chaque versement de soins de longue durée non permanents.

La prime pour les soins de longue durée permanents continuerait d'être payable (si le contrat n'est pas déjà libéré).

Les primes des chapitres A et B continueraient d'être payables, mais celles-ci diminueraient de 5 % par mois après chaque versement de soins de longue durée non permanents (si le contrat n'est pas déjà libéré).

* Versement durant 24 mois d'une prestation mensuelle égale à 1% de la prestation déjà versée (max. 1 500 \$) si l'assuré est incapable d'exercer 1 des 6 activités de la vie quotidienne, et ce, 24 mois après le diagnostic d'une maladie critique couverte au contrat.

L'AdapSanté
+
L'AdapSanté Hybride